

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26265**

Intitulé

MASTER : MASTER mention ingénierie de la santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Albi-Carmaux (MINES Albi-Carmaux), Institut mines télécom	Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Albi Carmaux, Directeur de l'institut mines télécom

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

110 Spécialités pluri-scientifiques, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique), 300 Spécialités plurivalentes des services

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mention « Ingénierie de la Santé » comprend aujourd'hui un parcours : Génie Pharmaceutique Avancé, parcours principalement destiné aux étudiants en provenance de l'international et enseigné majoritairement en langue anglaise (« Advanced Pharmaceutical Engineering », *ADPHARMING*), à l'Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.

Cette mention vise à certifier des professionnels destinés aux activités ci-dessous, dans les secteurs pharmaceutique ou connexes. La poursuite d'études par un doctorat est possible.

Les activités professionnelles concernées sont :

ADPHARMING

Production et logistique de biens et de services : exploitation, production, chaîne logistique...

R&D, études et ingénierie : recherche, R&D, développement produit, mise à l'échelle, études, management de projet, dans le cadre des réglementations internationales.

Support à la production : méthodes, industrialisation, procédés, amélioration continue, maintenance, HSE, système qualité...

Système d'informations : planification des ressources de l'entreprise (progiciel de gestion intégré), maîtrise d'ouvrage,...

Réglementation et contrôle : missions agence réglementation du médicament, audits pharmaceutiques, environnement et développement durable.

Compétences ou capacités attestées

Le diplômé a acquis les compétences suivantes :

Compétences transversales

Capacités et compétences dans les sciences fondamentales utilisables en ingénierie de la santé, sensibilisation à la recherche permettant de l'utiliser en support d'activités économiques.

Connaissance et compréhension d'un ou plusieurs champs scientifiques et techniques de spécialité dans un objectif de meilleure performance des procédés, produits, services liés à la santé.

Maîtrise des méthodes et des outils : identification et résolution de problèmes, collecte et interprétation des données, utilisation des outils numériques et des règles de sécurité informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, management du système qualité, expérimentation, qualité du raisonnement, esprit critique face aux solutions apportées.

Maîtrise de l'expérimentation, dans un contexte de recherche et à des fins d'innovation.

Esprit d'entreprise et aptitude à prendre en compte les enjeux économiques, le respect de la qualité, la compétitivité et la productivité, les exigences commerciales, l'intelligence économique.

Capacité à conduire un projet complexe dans le respect des systèmes qualité et en tenant compte des normes et de la législation en vigueur ; sens des responsabilités, prise de décision, capacité à agir avec efficacité.

Aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux et réglementaires internationaux.

Aptitude à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société. : le stage est mis à profit à cet effet.

Capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans un réseau, une organisation, à les animer, les faire évoluer : management de projets, d'équipe, communication écrite et orale.

Aptitude à travailler dans un contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, ouverture multiculturelle, expérience internationale : enseignements en inter-culturalité.

Capacité à tenir un bilan de ses savoirs et savoir-faire, à porter un regard lucide sur son savoir-être et ses motivations en relation avec son projet de formation et son projet professionnel, à développer son propre leadership.

Compétences spécifiques au parcours *ADPHARMING*

Maîtrise et utilisation des spécificités de l'industrie pharmaceutique et des industries connexes au niveau international, en tant que support au génie pharmaceutique.

Connaissance et maîtrise de la réglementation pharmaceutique internationale, dans le but de l'appliquer dans le cadre de la recherche, du développement, de la mise à l'échelle, de la production, de la qualité, de la chaîne logistique, de l'amélioration continue.

Utilisation de l'état de l'art en galénique avancée pour concevoir et développer un médicament innovant ou y contribuer.

Utilisation conjointe en tant que de besoin des sciences fondamentales, du génie des procédés, du génie pharmaceutique, des compétences en galénique avancée et des réglementations internationales en vigueur pour concevoir un procédé respectueux de l'environnement utile dans le cadre de la production de médicament.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

ADPHARMING

- C : Industrie Manufacturière
- H : Transport et entreposage
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

ADPHARMING

- Ingénieur / Responsable recherche et développement
- Ingénieur / Responsable de production
- Responsable système qualité
- Responsable amélioration continue
- Responsable chaîne logistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1102 : Management et ingénierie d'affaires
- H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1401 : Management et ingénierie gestion industrielle et logistique
- H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation
- H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par le directeur ou son représentant, et composé : - d'au moins une moitié d'enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs participant à la formation, dont le responsable du master, - de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements du master, - d'autres professionnels qualifiés
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par le directeur ou son représentant, et composé : - d'au moins une moitié d'enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs participant à la formation, dont le responsable du master, - de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements du master, - d'autres professionnels qualifiés

En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par le directeur ou son représentant, et composé : - d'au moins une moitié d'enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs participant à la formation, dont le responsable du master, - de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements du master, - d'autres professionnels qualifiés
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par le directeur ou son représentant, et composé : - d'au moins une moitié d'enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs participant à la formation, dont le responsable du master, - de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements du master, - d'autres professionnels qualifiés
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Avis n° 2011/05-02 relatif à l'habilitation de l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, délibéré en séance plénière le 10 mai 2011 et approuvé en séance plénière le 14 juin 2011.
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Mines-Albi a été accréditée par arrêté du MENESR en date du 10 juillet 2015, en vue de la délivrance de cette mention de diplôme national de master : ingénierie de la santé (n°20151034), pour 1 an.
- Mines-Albi a été accréditée par arrêté du MENESR en date du 31 mars 2016, en vue de la délivrance de cette mention de diplôme national de master : ingénierie de la santé (n°20160208), pour 5 ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

V.A.E : Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Un quart environ des ingénieurs et pharmaciens-ingénieurs formés à Mines-Albi travaillent dans le secteur pharmaceutique ou de la santé.

Autres sources d'information :

[Mines Albi](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Albi-Carmaux (MINES Albi-Carmaux) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Tarn (81) [Albi]

Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, Campus Jarlard, 81013 ALBI CT CEDEX 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, Campus Jarlard, 81013 ALBI CT CEDEX 09

Historique de la certification :

- Création de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux en 1993 (décret n° 93-38 du 11 janvier 1993).
- Création de l'Institut Mines-Télécom et nouvelle dénomination de l'école « Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux » (décret n° 2012-279 du 28 février 2012).
- Arrêté du 10 juillet 2015 accréditant Mines-Albi en vue de la délivrance du diplôme national de Master mention ingénierie de la santé (n° 10151034).